



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 27 JUIN 2025**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARRETERO, CESARI (pouvoir à Mme BINEAU du rapport n°8 au rapport n°11 et du rapport n°14 au rapport n°18), CHAIX, CHIKLI, CIOTTI (pouvoir à M. BECK du rapport n°4 au rapport n°11 et du rapport n°14 au rapport n°18), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI (absente à partir du rapport n°6), DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, M. GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, M. LISNARD (absent à partir du rapport n°1), Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n°16), MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. ROSSI, Mmes SATTONNET, SERGI, THOMEL, MM. VEROLA, VIAUD (absent à partir du rapport n°1).

Etaient excusés : Mme BENASSAYAG (pouvoir à M. ROSSI), MM. CARLIN (pouvoir à Mme OUAKNINE), GENTE (pouvoir à Mme BORCHIO-FONTIMP), LOMBARDO (pouvoir à Mme LELLOUCHE), LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), Mme OLIVIER (pouvoir à M. VIAUD), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), MM. SEGURA (pouvoir à Mme MIGLIORE), M. SOUSSI (pouvoir à M. MARTIN).

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Je demande à M. PANCIATICI, en qualité de secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre collectivité.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous pouvons constater que le quorum est atteint et que nous pouvons donc valablement ouvrir cette séance.

Je tiens à excuser M. le Payeur départemental qui, en raison d'un déplacement à l'Etranger, ne peut pas assister à cette séance.

Par ailleurs, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 : nous n'avons pas reçu d'amendement : s'il n'y a pas d'observation en séance, je vous propose de l'adopter.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

En ouverture de notre séance plénière, je tiens à rendre un hommage appuyé à un homme d'Etat, dont la voix a porté bien au-delà des frontières de sa foi : Sa Sainteté le Pape François. Son départ a profondément attristé l'Eglise catholique, mais aussi et surtout une part de l'humanité. Le Pape François était un homme saint, proche, humain. Il nous laisse une lumière qui ne s'éteint pas, celle de l'espérance, du dialogue et d'un engagement pour les plus fragiles d'entre nous, comme en témoignent, parmi ses 47 voyages apostoliques, ceux organisés sur l'île de Lampedusa ou en Irak. Antonio GUTERRES a parlé d'un « *homme de foi, d'un bâtisseur de ponts entre toutes les religions* ». Il s'était fait le porte-parole des personnes les plus marginalisées sur terre et une voix de la solidarité dans un monde de clivages, une voix de compassion dans un monde de cruauté, une voix de paix dans un monde de guerre. Il savait donner à chaque homme le sens de la liberté, en sortant de l'égoïsme du quotidien, en respectant chaque religion dans ce qu'elle peut apporter de meilleur, et en entrant dans la modernité.

Aujourd'hui, nous saluons l'engagement d'un Chef d'Etat, un témoin lumineux de notre temps, un homme qui n'a jamais cessé de croire que le monde pouvait être plus fraternel, plus juste et plus habitable pour tous.

En sa mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Sa Sainteté le Pape François.

Je tiens également à avoir une pensée pour de grands serviteurs qui ont servi la cause de notre département et du Conseil départemental, et qui sont partis bien trop tôt.

En premier lieu, le Professeur Maurice SCHNEIDER, médecin visionnaire et humaniste, qui aura marqué la cancérologie française. Il avait rejoint le Centre Antoine LACASSAGNE en 1972 et avait présidé le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, de 2003 à 2022. Il aimait à dire : « *Au cours de ma carrière, je me suis d'abord battu contre la maladie, puis pour les malades, avec la Ligue* ».

Une autre pensée pour un ancien collaborateur du Département, Hubert PERRIN, ancien Directeur des rédactions du Groupe Nice Matin, un homme élégant, courtois, cultivé, avec un goût pour les lettres et l'actualité qui ne se démentira jamais. C'était une plume incroyable qui avait attiré l'œil de mon père, Charles GINESY, dont il fut le conseiller au Département et son collaborateur au SDIS.

Une pensée également pour Dominique VIAN, figure de l'administration d'Etat et des outre-mer, où il a servi. Il a aussi été l'un des collaborateurs proches du président du Sénat et préfet des Alpes-Maritimes de 2006 à 2008. Le « *Capitaine Haddock* », comme certains d'entre vous le surnommiez affectueusement, était un homme de terrain et de conviction qui avait une vision éclairée et une passion pour la France. Je l'avais également sollicité pour être le référent déontologue des élus au sein de notre collectivité. Son attachement pour notre département était fort.

Une pensée enfin pour Claude BERENGER, Maire Des Ferres, un homme dévoué, efficace, sachant concilier humanité et pragmatisme. Sa générosité et son amabilité auront marqué celles et ceux qui l'auront côtoyé pendant 42 ans au service de sa commune, dont 19 ans en tant que maire. J'ai toujours pour habitude de dire : « *il n'y a pas de petits maires, il n'y a que des grands maires de petites communes* ». Claude en faisait partie.

En leur mémoire à tous, je vous demande d'observer une nouvelle minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Maurice SCHNEIDER, Hubert PERRIN, Dominique VIAN et Claude BERENGER.

M. le Président. - Je vous remercie.

A côté de ces personnalités, et dans l'émotion du moment, je tiens également à vous dire toute ma peine et mon regret pour ce qui s'est passé sur l'autoroute hier matin : un accident dramatique qui a touché deux héroïnes du quotidien, deux infirmières : Ambre et Clémence. Elles étaient infirmières à l'Institut Arnaud Tzanck et jeunes mères de famille, et leurs vies ont été fauchées par un chauffard meurtrier. Elles laissent derrière elles des familles détruites pour toujours. Pour ma part, c'est un sentiment de sidération et d'horreur qui guide notre conduite et les investissements que nous avons à faire pour la sécurité des biens et des personnes dans notre département.

C'est malheureusement là une liste trop longue d'hommages que je souhaitais rendre avant d'en venir au contenu de notre séance.

Le compte administratif 2024 va vous être détaillé et présenté par notre premier Vice-président, Me Xavier BECK. N'en déplaise à certains, qui clamaient l'année dernière notre insincérité budgétaire, ce compte administratif atteste tout au contraire de notre sincérité budgétaire, une marque de fabrique constante de notre collectivité. Un compte administratif permet également de mesurer le chemin accompli.

Il y a un an, après le séisme politique des élections européennes du 9 juin, le président de la République avait décidé de procéder à « *une grande clarification* », disait-il. La dissolution de l'Assemblée nationale a été faite en organisant des élections législatives anticipées. Une « *clarification* » qui a engendré le chaos, l'insécurité et l'immobilisme : trois mois sans

gouvernement issu des législatives, suivis de deux gouvernements successifs sans majorité à l'Assemblée nationale, un dérapage incontrôlé des comptes de la Nation et l'usage répété du 49.3, à l'image d'un bateau ivre, à la dérive, qui vogue au gré des coups de mer, sans cap ni boussole. Voilà ce que nous avons vécu.

Les conséquences pour l'économie de notre pays sont aujourd'hui dramatiques : gel des investissements des acteurs économiques ; retour du chômage à la hausse ; recul de la consommation des Français et blocage des marchés de l'immobilier, ce qui nous vaut des conséquences sur nos droits de mutation, tout cela face à l'incertitude également d'un matraquage fiscal. C'est exactement l'inverse de ce dont notre pays, ses citoyens et ses acteurs économiques et sociaux ont besoin aujourd'hui pour s'investir dans l'avenir, dans un environnement clair, stable et repérable.

Alors que certains auraient voulu reproduire le schéma du chaos dans notre assemblée, je vous ai proposé le patriotisme départemental au profit de la concorde et du rassemblement pour notre département et les Maralpins. Merci à toutes celles et ceux des conseillers qui me suivent sur ce chemin. Nous garantissons ainsi aux habitants des Alpes-Maritimes une collectivité qui n'est pas déstabilisée par les conflits politiques importés. Le compte administratif 2024 est à ce titre un marqueur de la justesse de ce choix, avec une collectivité en ordre de marche, efficace et stable, une collectivité qui a rempli sa mission pour les Alpes-Maritimes, une collectivité qui protège ses citoyens, réalise et finance les grands investissements du territoire.

Je veux ici remercier les élus de la majorité départementale qui ont voté notre budget, mais aussi notre Directeur général des services, Christophe PICARD, ainsi que les 4 300 agents qui font du Département des Alpes-Maritimes une collectivité toujours plus proche de ses citoyens, une collectivité toujours plus dynamique, toujours plus innovante, toujours plus réactive.

J'en profite pour saluer également l'arrivée, en provenance du Département du Doubs, de notre nouveau Directeur général adjoint en charge des solidarités humaines, M. Cyril CARBONNEL. Il a la lourde charge d'assumer désormais le pilier des solidarités humaines qui est à la fois notre cœur de compétence et le premier poste de dépenses de notre collectivité.

Sans rentrer, mes chers collègues, dans la litanie des chiffres, que vous pouvez mesurer dans le détail dans les comptes que vous avez reçus, il y a quelques chiffres clés à voir pour ce compte administratif 2024 : 620 M€ consacrés à l'action sociale ; 261 M€ à l'aménagement du territoire et aux infrastructures ; 96 M€ aux actions éducatives, sportives et culturelles ; ou encore 25 M€ à la reconstruction des vallées. Voilà globalement l'ensemble de ce qui constitue notre compte administratif.

Dans un contexte économique extrêmement fragilisé, marqué par une nouvelle forte baisse de nos droits de mutation de 48 M€ par rapport à 2023, ce qui est énorme, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité de résilience et d'adaptation. Avec le maintien d'un très haut niveau d'investissement à 261 M€ hors dette, nous avons rempli notre rôle d'aménageur du territoire. Les mauvais esprits, les « *Cassandra* », diront toujours que nous avons diminué nos dépenses d'investissement de 32,6 M€ par rapport à 2023 : ils ont tout simplement oublié que nous avons la fierté d'avoir quasiment achevé à 100 % les grands chantiers de la Roya et que notre niveau d'investissement post-tempête Alex revient à celui d'avant la tempête Alex. D'autres vallées sinistrées aimeraient d'ailleurs en être là. Au total, entre 2020 et 2024, 269 M€

auront notamment été engagés dans la Roya pour y reconstruire 70 km de routes et 5 ponts flambant neufs. Je me souviens, lorsque nous nous sommes rencontrés, M. OLHARAN, à la suite de la dévastation, que vous avez été à la manœuvre pour la reconstruction et que vous nous avez beaucoup aidés dans cette vallée. Je vous en remercie.

Le compte administratif 2024 est aussi un marqueur de la parole donnée et des constantes que nous défendons : le refus de toute hausse de fiscalité ; le désendettement est quant à lui toujours marqué par un niveau très élevé de 8,9 M€ post Covid et Alex, entre 2021 et 2024 ; l'encours de notre dette a été réduit de 57 M€ ; la pérennité des politiques Solidarité, Culture et Education ; l'amplification des politiques GREEN Deal et SMART Deal, qui sont deux piliers transversaux de l'ensemble de l'action de notre collectivité. Vous savez mon engagement en faveur de la solidarité territoriale. Ce n'est pas un vain mot.

En 2024, sur les infrastructures routières, au-delà d'Alex, le Département a honoré sa parole en livrant le diffuseur de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse, où nous poursuivons l'aménagement des dessertes en montagne. Du plus petit chantier, comme le giratoire de Rigaud dans les Gorges du Cians, au plus important, avec l'achèvement des travaux de modernisation du tunnel de la Mescla et du Reveston - aujourd'hui on y passe comme si de rien n'était, mais cela a demandé un chantier de 20 M€ - nous sommes partout où la solidarité financière est nécessaire, du Nord au Sud et d'Est en Ouest. J'ai passé mon printemps à parcourir les Alpes-Maritimes pour voir toutes les réalisations et tous les projets dont le Département est le partenaire financier qui les a rendus possibles.

Si mon engagement en faveur des solidarités territoriales n'est pas un vain mot, c'est aussi le cas pour l'environnement, où nous sommes ancrés dans le concret.

Pour ce printemps des réalisations, je suis particulièrement fier de voir fleurir des projets GREEN Deal que nous avons décidés ensemble : à Nice, par exemple, avec Haliotis, un grand projet, mené par le président de la Métropole Nice Côte d'Azur, où nous concrétisons notre engagement financier pour la réutilisation des eaux usées, solution d'avenir face à la préservation de la ressource en eau. La REUT est une nécessité devenue réalité et nous plaçons depuis 20 ans pour que les autorisations administratives soient simplifiées. Petit à petit, nous parvenons à gagner du terrain, comme à Grasse et la station de la Foux, où nous étions avec Jérôme VIAUD dernièrement pour l'inauguration, avec une optimisation du captage qui va permettre d'économiser 2 millions de mètres cubes d'eau chaque année, c'est-à-dire presque la consommation de la totalité de la ville de Grasse. Ce n'est donc pas rien.

Citons aussi les ponts des 14 Arches et du Bourg-Neuf à Tende, construits de manière résiliente pour affronter un éventuel nouvel événement climatique. Nous sommes même allés voir une piscine – qui par nature n'est pas un cadeau fait à l'environnement, les détracteurs en parlent en tous cas souvent comme tel – à Valbonne où les matériaux issus de la déconstruction ont été réemployés sur le site et où le photovoltaïque assure 38 % des besoins en électricité et où la profondeur du bassin a été diminuée pour repenser le volume d'eau, avec en même temps l'engagement pour que, lors des canicules, nous ayons un bassin de rafraîchissement pour les populations.

Enfin, sur l'ouverture du tunnel Ouest de la voie Mathis, c'est un engagement à hauteur de 16 M€ : ce sont des heures d'embouteillages, de bruit, d'émissions de gaz à effet de serre qui sont ainsi supprimées.

Ensemble, nous avons fait de cet engagement sur les mobilités, qui sont la première difficulté du quotidien des Maralpins, un choix politique constant. Ce sera encore le cas avec la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, pour laquelle un rapport spécifique est prévu à l'ordre du jour de notre séance. Nous n'avons pas à proprement parler la compétence directe, mais je vous invite à y venir. Il y a 20 ans, le 8 juillet 2005, se clôturait la première concertation publique pour le projet de Ligne à grande vitesse (LGV) PACA, tant attendue par tout le bassin côtier méditerranéen et encore plus ici, dans les Alpes-Maritimes, où un déplacement entre Nice et Marseille est quasiment plus long aujourd'hui qu'un déplacement entre Paris et Marseille. Nous pensions, en 2005, voir le bout du tunnel, mais ce n'était pourtant que le début d'un processus à rallonge. Sanctuarisée en 2008 par François FILLON, transformée en ligne réalisable étape par étape en 2013, mise en stand-by en 2017 au moment de la loi d'orientation de mobilité : quel que soit son nom, LGV ou Ligne Nouvelle, nous attendons avec impatience sa mise en œuvre. Une seule chose n'a jamais varié durant ces presque 20 ans : la constance de la volonté des élus locaux de la réalisation de ce qui est, pour les Alpes-Maritimes, un projet d'intérêt public majeur. Ensemble, avec les présidents d'intercommunalités, nous avons fait de la Ligne Nouvelle PACA un objectif commun. Il y a une semaine encore, avec la pose de la première pierre de la gare Nice - Aéroport, première étape dans les Alpes-Maritimes de la Ligne Nouvelle PACA, l'engagement du Département pour la qualité de vie de nos citoyens était à nouveau à l'œuvre. Nous sommes, et je le répète à loisir, le premier financeur de ce pôle multimodal de Nice - Aéroport, avec une contribution de 7,5 M€. Nous serons un contributeur majeur de la Ligne Nouvelle dans sa globalité, avec un engagement total qui se montera à 133 M€. J'ai entendu ici et là des rumeurs de désengagement du Département dans la Plaine du Var. Non. Ce n'est pas parce que nous avons refusé un avenant pour acquérir des terrains pour construire la gare de la Ligne Nouvelle, qui demandait une somme supplémentaire, que nous nous désengageons. Non, nous maintenons notre engagement tel qu'il a été signé au départ, mais nous souhaitons simplement qu'il y ait, parce qu'on nous demande de mettre la main à la poche, une revisite de l'ensemble de la construction de l'EPA, pour lequel nous considérons qu'il y a beaucoup trop de densité et qu'il faut une révision globale d'ensemble. Ce n'est ni un refus, ni un recul de notre part, ni un désengagement de la Ligne Nouvelle ou de l'EPA.

Vous le voyez, la politique GREEN Deal, par ces quelques exemples, n'est pas un slogan de marketing politique. C'est un contrat moral pour les générations futures. C'est un contrat de réalisation que nous menons ensemble.

Ce sont aussi des réalisations solidaires que j'ai parcourues ce printemps, avec l'inauguration par exemple de la Maison de l'autonomie de Cannes et d'Antibes. Notre ambition d'amener le service public de l'autonomie au plus près des usagers devient plus concrète chaque jour. Avec l'inauguration de l'EHPAD Au Savel à Contes, c'est un nouveau modèle de haute qualité dans l'hébergement et l'accompagnement de nos aînés qui voit le jour. Nous étions ensemble, ma chère Céline DUQUESNE et mon cher Sébastien OLHARAN, pour revendiquer l'engagement

du Département des Alpes-Maritimes dans cette construction majeure. Cet engagement a fait de l'EHPAD de Contes l'un des plus beaux EHPAD publics des Alpes-Maritimes.

Ensemble, nous avons fait de la désertification médicale un combat. Avec la Maison de santé de Levens, soutenue et voulue par Éric CIOTTI et par le maire de Levens, inaugurée le 7 juin, ou celle de Roquefort-Les-Pins qui le sera très bientôt, la politique de lutte contre les déserts médicaux se matérialise un peu plus chaque jour. Là où les Maralpins les plus fragiles nous attendent, nous sommes, le plus souvent possible, au rendez-vous.

C'est enfin un magnifique printemps des réalisations culturelles que nous vivons. Car oui, le Département est plus que jamais au rendez-vous sur ce qui fait l'exception culturelle française et qui fédère un peuple, une nation. Ici, dans les Alpes-Maritimes, plus qu'ailleurs, la culture est une partie intégrante de la vie sociale, mais aussi touristique et économique. Lorsque l'on s'amuse à marteler des contre-vérités sur l'engagement du Département pour la culture, ce n'est pas une vérité, on crée juste un trouble, à l'image de toutes les fausses informations et nouvelles complotistes qui ne font qu'alimenter un populisme qui ne sert à rien, et qui d'ailleurs n'est ni pris au sérieux, ni entendu, ni écouté. Les chiffres sont là pour nous le rappeler, et ils sont têtus. Au budget 2024, la culture représentait 21,3 M€. Au budget 2025, c'est une dépense de 22,6 M€. Certains courriers font état d'un désengagement, je le regrette puisque nous sommes plutôt en augmentation. Et c'est une véritable réussite. Le Printemps des Seniors a fait salle comble dans toutes les communes des Alpes-Maritimes où il s'est produit. Un vrai succès. Les premières représentations des 450 Soirées estivales ont commencé alors qu'elles soufflent leurs trentièmes bougies et irrigueront tout l'été les villes et villages des Alpes-Maritimes, grâce à l'implication sans faille de notre Vice-président à la culture, Auguste VEROLA.

Partout où une commune a un grand projet culturel, nous en sommes le premier partenaire : les Nuits du Sud à Vence, le Festival de Menton, le Jazz à Juan, la Crème Festival à Villefranche, les Plages Electroniques à Cannes, les Nuits Carrées d'Antibes, les Nuits de Robinson à Mandelieu, le Festival Crossover à Nice, etc. La liste serait sans fin. Je suis également allé à Biot pour l'incroyable manifestation organisée par les Templiers, dans le vieux village. J'ai été fier que le Département en soit partenaire, mon cher Jean-Pierre DERMIT. Il y a là quelque chose d'exceptionnel que vous avez créé avec un événement qui a rassemblé, dès ses premiers pas, plus de 100 000 visiteurs à Biot en un week-end. Un vrai succès là aussi. Je suis allé à Cannes Séries, et là aussi j'ai été fier que le Département en soit un soutien sans faille. M. LISNARD, j'admire votre combat, au moment où vous vous battez avec la ministre de la Culture, qui semble confondre ministère et campagne municipale, pour que le futur musée national du Cinéma ne soit pas une nouvelle fois un outil réservé à l'élite parisienne, mais bien un véritable acte de décentralisation de la culture à Cannes, pendant que le ministère dépense plus de 800 € par an pour un parisien, contre 60 € pour un provincial. Un peu de rétablissement des finances de la France ne fait pas de mal pour la province. Bravo mon cher David LISNARD pour ce combat.

C'est en cela que notre engagement pour faire naître le premier World IA Cannes Festival a été salué. Monté en moins de trois mois par mon Cabinet, que je souhaite remercier, avec la Direction de la communication, avec l'Institut Europ'IA dirigé par Marco LANDI, il a connu un succès incroyable qui en appelle d'autres : 1 500 films déposés en compétition, plus de 30

partenaires officiels dès la première saison dont Pathé, Canal +, TF1 et 5 salles de cinéma entièrement pleines pour assister à la première soirée des remises. Cela a donc été un événement extraordinaire, et nous avons créé ce pont entre culture et innovation. Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin. La deuxième édition est prévue à Cannes et nous y travaillons ardemment. Elle sera encore plus réussie.

Enfin, impossible pour ce printemps de passer à travers la troisième conférence des Nations-Unies sur l'océan, organisée à Nice. Marie BENASSAYAG, en charge de la mer, y a été notre représentante à de multiples reprises. Des autorités gouvernementales aux collectivités locales, chaque acteur y aura joué un rôle. Ce sommet doit concrétiser des solutions pour l'avenir, à la fois face au dérèglement climatique - contre lequel nous nous battons - et ses conséquences sur les océans, mais également face aux conséquences de l'activité humaine sur la mer, notamment les pollutions de toute nature et l'atteinte à la biodiversité. Ici, dans les Alpes-Maritimes, nous sommes les premiers concernés. La Méditerranée est notre horizon, un horizon plus menacé qu'ailleurs. Elle se réchauffe plus vite que toute autre mer et que tout autre océan dans le monde. C'est une mer fermée qui concentre les pollutions. Le trait de côte y recule à grande vitesse et elle est malheureusement l'une des plus exploitées au monde, avec 25 % du trafic maritime mondial qui y transite avec son lot de pollution, de nuisances sonores, de collisions dramatiques avec la faune marine.

Alors que les petites rivières font les grands cours d'eau, nous contribuons, à notre humble échelle, aux objectifs internationaux de ce grand sommet et localement à la protection de la mer. Nous avons commencé cet UNOC avec François SARANO, Conseiller scientifique et compagnon de route du Commandant Cousteau. Nous avons posé les bases du deuxième parc maritime départemental à Roquebrune-Cap-Martin, projet souhaité et porté par Patrick CESARI. Nous soutenons sa démarche auprès des autorités gouvernementales pour interdire préventivement la pêche industrielle au droit des Alpes-Maritimes.

Nous avons eu aussi le privilège d'accueillir de grands défenseurs des océans, comme le Prince Hussain AGA KHAN ou l'océanographe Sylviane EARLE, à l'occasion d'une conférence d'envergure internationale ayant permis, au Palais des Rois Sardes et au musée Port Lympia, de rappeler les initiatives majeures en faveur de la protection des océans et de la biodiversité marine portées par les ONG Mission Blue et Focus on Nature. Avec le premier Vice-président, Me Xavier BECK, nous allons, dans une étape ultérieure, créer d'ici un an le premier Pôle départemental de la mer, qui portera le nom de Loïc LEFERME, sur la Darse de Villefranche, destiné à fédérer tous les acteurs œuvrant autour de la protection de l'environnement et du patrimoine maritime.

Enfin, nous avons eu l'honneur, avec la ministre de l'Environnement, il y a quelques jours, en présence du Prince Albert II de Monaco, d'engager officiellement notre collectivité au sein du Consortium Pelagos et de renforcer notre position pour la protection des grands cétacés en Méditerranée. Nous créerons une structure collective de moyens pour coordonner les actions mises en œuvre au sein de l'aire Pelagos. Cette zone de protection, née en 1999 entre la France, l'Italie et Monaco, couvre 87 500 m² en Méditerranée et vise à protéger les mammifères marins. C'est une nouvelle démarche que nous engageons, pour ce travail au long cours pour notre Méditerranée.

Dès les années 80, le Département, a pris en charge la gestion des 4 réserves de pêche, en soutien aux pêcheurs locaux. En 2018, nous avons créé le Parc maritime départemental Estérel - Théoule-sur-Mer, engagé par mon prédécesseur Éric CIOTTI, et que j'ai eu le plaisir d'inaugurer dès 2017. Cette aire marine protégée représente 353 ha : c'était une première en France. En 2020, nous avons appuyé la création d'un cantonnement de pêche de 246 ha à Cap d'Ail. En 2022, nous avons lancé le Plan Méditerranée 06, avec 8 M€ affectés sur 5 ans. Nous avons franchi un cap historique avec notre entrée dans le Consortium Pelagos.

Voilà, mes chers collègues, l'ensemble des messages que je souhaitais partager avec vous en cette veille estivale pour rappeler à la fois l'efficacité de notre collectivité et notre démarche engagée autour du SMART Deal et du GREEN Deal, tout en restant au cœur de nos compétences. Si la création du Consortium Pelagos est pour moi un moment historique, nous recevrons, à 15 heures, ici-même, dans cet hémicycle, la dernière session des conseillers départementaux jeunes qui concluront leurs mandats et leurs travaux sur le harcèlement scolaire et la ressource en eau. A 18 heures à Tende, nous aurons une réouverture tant attendue par les habitants de cette belle vallée, mais avec l'inquiétude de voir que le projet que nous avons lancé en 2013 n'aboutisse pas au bon fonctionnement des deux tubes, alors que les travaux ont largement dépassé l'engagement financier de départ qui était de 170 M€, porté aujourd'hui à plus de 254 M€, avec une rallonge de 70 M€ demandée pour la réalisation de ce qui était prévu en 2013. Il y a là quelque chose qui me questionne, puisqu'il faut que nous puissions rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent public. C'est ce que je demande au ministre Philippe TABAROT, qui a poussé pour cette ouverture : c'est-à-dire exiger de nos amis italiens la transparence des comptes.

Enfin, ce soir, à Nikaïa, nous aurons un spectacle de plus de 6 000 acteurs avec le Conservatoire des Alpes-Maritimes qui réunira les chorales de l'ensemble du département.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais rappeler à votre intention au moment où nous procédons à notre séance du 27 juin.

Nous allons pouvoir poursuivre avec notre ordre du jour.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - M. le Président, vous avez évoqué avec enthousiasme l'ensemble de toutes les actions du Département dans les domaines de ses compétences, mais aussi au-delà de ses compétences. De notre côté, nous allons commencer plus pragmatiquement par quelques constats factuels pour évoquer ce compte administratif 2024.

Le budget 2024 s'est élevé à presque 1,641 milliard d'euros. Les recettes marquent le pas par rapport au compte administratif 2023. La situation est toutefois atténuée, avec l'intégration de 50 M€ de DMTO qui avaient été mis en réserve les années précédentes, ce qui permet de présenter une baisse relative des recettes de 27 M€.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, en progression de 14 M€. Les investissements hors dette sont en légère baisse de 15 % par rapport à l'an dernier, ce qui s'explique par la fin des chantiers liés à la tempête Alex.

Le Département, remboursant plus qu'il n'a emprunté, s'est désendetté en 2024 de près de 9 M€. L'encours de la dette reste cependant important, avec un encours de 739 € par habitant, pour une moyenne de 525 € pour les départements de notre strate. Globalement, « *la situation financière est saine* » selon vos propres mots dans les rapports.

Pourtant, il semble que notre Département soit signataire du communiqué de presse de l'Association des départements de France (ADF) dont notre collectivité est membre. La campagne de communication de l'ADF souligne que les dépenses sociales, dont l'APA pour les personnes âgées, la PCH pour les personnes en situation de handicap, le RSA pour les foyers les plus précaires, représentent 70 % des budgets des Départements, alors que ce pourcentage était de 55 % il y a dix ans. Je ne résiste pas à l'envie de vous montrer le document de l'ADF. J'ai d'abord cru que c'était de Lutte Ouvrière, mais non, c'était bien de l'ADF. Je voulais vous le montrer. C'est une campagne relayée partout, dans la presse, etc. ce n'est pas anecdotique, et nous comprenons parfaitement l'objet de cette campagne. Cet appel des Départements, dans un rapprochement symbolique particulier, fait du 18 juin 2025 le jour du dépassement, autre allusion, celui où les dépenses sociales seront à l'entière charge des Départements, entraînant leur étranglement financier. Certains Départements sont effectivement en grande difficulté, et plus largement certaines collectivités, du fait des transferts non compensés ou compensés partiellement, des prélèvements faits d'autorité par l'Etat, etc. Certains Départements sont donc en difficulté et peuvent effectivement attirer l'attention des pouvoirs publics et des citoyens. Mais nous faisons figure d'exception, et je tiens à le signaler.

Si l'on se réfère à votre présentation budgétaire, nos dépenses sociales se sont élevées en 2024 à 620 M€ pour un budget global de 1,641 milliard d'euros, ce qui représente 37,8 % et non pas 70 %. Il y a dix ans, nos dépenses sociales représentaient 40,7 % du budget et non 55 %, comme dans les autres Départements. En dix ans, le budget du Département a progressé de 30 % alors que les dépenses sociales ont progressé, elles, de 20 %. Ces ratios montrent qu'effectivement, nous ne sommes pas tout à fait dans le même cas de figure.

Faisons un focus sur les dépenses du RSA qui est l'allocation de lutte contre la pauvreté. Je vous rappelle au passage que le taux de pauvreté est toujours supérieur à la moyenne nationale dans notre département... Ces dépenses d'allocations se sont élevées à 130 M€ en 2024. Parallèlement, les recettes liées au RSA en provenance de l'État et de l'Europe ont été de 100 M€. Les dépenses nettes de RSA pour le Département sont donc de 30 M€. C'est factuel, ce sont les chiffres du budget.

Toujours concernant les dépenses sociales, je voudrais souligner quelques éléments, en nous appuyant sur la Direction générale des collectivités locales et les comparaisons qu'elle fait entre Départements de même strate : sur les aides à la personne, notre Département consacre 280 € par habitant, pour une moyenne de 314 € pour les Départements de même importance. Sur les frais de séjours en établissement, le Département verse 200 €, pour une moyenne de 235 € ailleurs. Nous n'en tirons pas plus de conclusions que cela, c'est assez clair.

Si, en matière de solidarité humaine, nous formulons régulièrement des réserves, nous soulignons que notre collectivité a su montrer un grand élan de solidarité territoriale suite à la tempête Alex, et nous tenions à vous féliciter, à féliciter les services pour leur efficacité dans la reconstruction des vallées. Les crédits qui sont en baisse entre 2023 et 2024 marquent

l'aboutissement des immenses chantiers qui ont mobilisé l'ensemble du Département et de ses services, et une partie du budget d'investissement. Nous avons d'ailleurs, pour la première fois en 2020, voté votre budget, marquant ainsi notre entier soutien à cet effort nécessaire et indispensable.

Notre collectivité a fort heureusement bénéficié, à partir de 2021, de montants de DMTO vertigineux passant de 478 M€ en 2020 à 616 M€ en 2021, avec un pic à 690 M€ en 2022. C'est ainsi que notre Département a pu faire face aux presque 269 M€ pour la reconstruction.

Concernant ces fameux droits de mutation, il faut avoir en tête quelques comparaisons : en 2024, nous avons perçu 382 € de DMTO par habitant, pour une moyenne de 191 € dans les Départements de même importance. C'est exactement le double. Je tenais ainsi à mettre en lumière les grandes différences et la grande disparité qui existent entre les Départements. Et nous faisons bien évidemment partie des plus riches, grâce aux DMTO. C'est important de le préciser puisque ces DMTO représentent près de 40 % de nos recettes et que le budget est construit sur ces DMTO.

Malgré cela, notre Département est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Trois ans après Alex, la tempête Aline est venue nous le rappeler. Et tous les jours maintenant, les événements météorologiques violents et récurrents nous en apportent des exemples.

Vous avez, M. le Président, choisi de mettre le GREEN Deal au cœur de la politique du Département et nous nous en réjouissons : 28,8 M€ en 2023 ; 44,6 M€ en 2024, soit une hausse de 55 % d'une année sur l'autre. C'est bien. Nous pensons que la lutte contre le dérèglement climatique doit être poursuivie et amplifiée. Car le dérèglement climatique est en effet bien là et va beaucoup plus vite que ce que même le GIEC envisageait. Il va falloir rattraper le temps perdu. Nous regrettons ainsi que des actions en direction des particuliers aient été supprimées, sans que d'autres mesures ne prennent le relais. Il en va ainsi de l'aide à l'achat d'une voiture électrique, abandonnée en octobre 2023, ou l'aide à l'achat de panneaux photovoltaïques, en mars 2025. Nous savons que ces aides représentent parfois des effets d'aubaine pour certains qui profitent du système. Mais à notre avis, il faut trouver des parades, et non supprimer les dispositifs. Car la pollution atmosphérique et la production de CO₂ sont bien au cœur de ce dérèglement, et nous avons à mettre en place des actions en ce sens. Nous souhaitons donc vivement que notre Département ne relâche pas ses efforts et soutienne aussi ceux des particuliers. Il faudrait ainsi reconsidérer les aides qui permettent de diminuer la pollution atmosphérique et la production de CO₂ qui engendrent le réchauffement climatique.

Un rapport comprend également un dossier sur la réhabilitation globale d'un vaste ensemble de copropriétés vétustes à Nice, alliant préoccupation sociale et souci de l'environnement. Cela va pleinement dans le bon sens. C'est ce que nous faisons aussi dans les agglomérations, au titre de la compétence « habitat ». Nous avons étudié ce dossier de près et il ne semble pas encore complètement abouti. Mais il est important, et nous espérons qu'il pourra voir le jour et être mené à son terme. La question des logements et des copropriétés vétustes, c'est-à-dire des passoires énergétiques, va se poser de façon de plus en plus cruciale : pour le froid en hiver, mais aussi de plus en plus pour la forte chaleur en été. Nous sommes en train de la subir dans nos établissements scolaires où les hautes températures perturbent les enfants et les adultes.

Protéger tous les établissements de la canicule représenterait des budgets colossaux, pour les communes comme pour le Département. De ce fait, nous proposons de rapidement amplifier le plan pour le rafraîchissement des collèges. Quand on parle des effets du réchauffement, ce sont là des effets très concrets et très visibles.

Je terminerai par un sujet qui nous préoccupe tous : l'état mental de la jeunesse. Les chiffres sont inquiétants : 1,6 million de jeunes souffrent de troubles psychologiques et la moitié n'ont pas accès aux soins. Faute de prise en charge adéquate, les troubles vont devenir chroniques et s'aggraver. La précarité est pointée comme un facteur majeur du développement de ces pathologies. Si la psychiatrie a toujours été considérée comme du soin et donc relevant de l'Etat, la prévention relève avant tout des Départements. La lutte contre la précarité des enfants doit devenir ou redevenir une priorité, ou s'amplifier. Nous en revenons ainsi au RSA : les foyers bénéficiaires, souvent monoparentaux, généralement des femmes, incluent des enfants, et le nombre d'enfants pauvres ne cesse de progresser dans notre département. Sans tout expliquer, il n'est pas étonnant que des troubles surviennent dans ces conditions. Le Département met en place des mesures pour accompagner les jeunes ayant des problèmes, mais une fois de plus, il est nécessaire de les accentuer.

Pour conclure, je souligne de nouveau que notre Département est un Département riche. Même si les DMTO fluctuent, il reste un socle solide de ressources fiscales qui avaient été portées en 2023 à leur plus haut niveau. Maintenant que nous avons quasiment terminé les gros travaux de reconstruction des vallées, cela devrait libérer du budget. Nous pourrions envisager, pour l'avenir proche, d'investir davantage dans des actions fortes tant au niveau social, comme nous venons de le proposer, que dans des mesures conséquentes contre les effets du réchauffement climatique. Nous ne disons pas qu'il n'y a rien, mais que, compte tenu de l'urgence des perspectives, il faut amplifier l'action.

Pour notre part, nous nous abstiendrons sur le vote de ce compte administratif.

M. le Président. - Merci Mme GOURDON pour votre intervention.

Nous sommes d'accord sur l'ensemble de votre analyse, bien que peut-être de façon un peu plus modérée sur certains points.

Je corrigerai cependant quelques chiffres de votre analyse, notamment lorsque vous évoquez un taux de 37 % pour la participation du social sur l'ensemble du budget. Si nous prenons les chiffres dans leur réalité, il ne faut pas baser la comparaison sur un budget de 1,6 milliard d'euros puisqu'il faut retirer la partie investissement de la partie fonctionnement. C'est en tous cas de cette façon que l'ADF calcule son pourcentage de 70 %. Si nous considérons que notre dépense pour le social est de 620 M€ sur notre budget de fonctionnement de 1 milliard d'euros, nous avons un taux de 62 % et non de 37 %, ce qui est plus proche de la moyenne nationale.

De même, dans votre analyse sur les droits de mutation, nous ne pouvons pas prendre la totalité des droits de mutation, puisqu'au titre de la péréquation, l'Etat en récupère une bonne partie. En 2019, nous avions 527 M€ de DMTO, avec une péréquation de 64 M€. En 2024, nous avons perçu 491 M€ de DMTO, pour une péréquation de 120 M€. La répartition nationale nous

étrangle. Le reliquat pour le Département était de 371 M€. Ce sont donc des pourcentages qu'il faut corriger.

Sur la santé mentale, nous nous en préoccupons, et nous nous préoccupons actuellement de ce qui se passe au niveau de l'enfance. Mme LELLOUCHE, au Foyer de l'enfance, y est très sensibilisée, tout comme M. VEROLA, avec qui nous échangeons souvent sur cette question. De plus en plus d'enfants sont en effet concernés. C'est donc une préoccupation que nous avons et que nous partageons avec vous.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme OUAKNINE.

Mme OUAKNINE. - M. le Président, cher Charles Ange, mon amitié pour vous ne m'empêche pas d'être lucide et de dire les choses.

Nous avons lu avec grand intérêt votre interview, le 13 mai dernier, dans *Nice Presse*. Vous y affirmiez votre indépendance et votre refus de toute proximité avec le Rassemblement National. Voilà une prise de distance bienvenue, mais une distance vite contredite par les actes ou leur absence. S'il suffisait de faire des déclarations pour que tout s'exauce, ce serait l'art de l'autosuggestion. Mais hélas, le réel est têtue. Vous affirmez n'avoir aucune proximité avec le Rassemblement National : nous en sommes ravis, surtout pour votre famille politique Les Républicains et pour vos propres engagements passés.

Vous avez poussé le souci du détail à indiquer ne pas vous être rendu aux vœux d'Éric CIOTTI, pour ne pas vous afficher avec les élus du Rassemblement National. C'était un choix courageux. Mais qu'en est-il désormais de notre propre assemblée ? Qui préside toujours la commission des finances ? C'est une forme de cohabitation hasardeuse car, nous le savons, vous n'êtes pas et ne serez jamais proche du Rassemblement National. Mais une réalité s'impose : le Rassemblement National est désormais installé dans votre exécutif départemental. Notre Département est le seul de France à avoir, dans son exécutif, des membres clairement alliés au Rassemblement National. Nous le déplorons.

Le président de la Commission des finances a voté une motion de censure avec LFI et le Rassemblement National contre un Premier ministre de votre propre famille politique. Il applaudit Javier MILEI et sa tronçonneuse économique, participe à la dédicace de Jordan BARDELLA et déroule le tapis rouge aux élus du Rassemblement National lors de ses propres vœux, sans parler du bouquet final, lorsqu'il se rend aux obsèques de Jean-Marie LE PEN, en janvier dernier. Oui, Jean-Marie LE PEN, celui qui a qualifié la Shoah de « *détail de l'histoire* ». M. le Président, peut-on faire comme si c'était, justement, un détail ? La question se pose réellement et concrètement aujourd'hui. Permettez-moi d'exprimer un sentiment simple, personnel, mais essentiel, aux côtés de mes collègues du groupe Rassemblement Républicain, et des très nombreux amis maires ici présents, avec lesquels j'ai porté tant de projets lorsque j'étais présidente du CRIF Sud-Est, tout comme lors de mon premier mandat départemental, au cours duquel j'ai pu réaliser beaucoup de choses. J'ai consacré ma vie publique à combattre toutes les formes de racisme, et en particulier l'antisémitisme et les extrêmes, vous le savez.

Ici-même, il y a 23 ans, aux côtés de Christian ESTROSI, nous avons initié les Voyages de la Mémoire à Auschwitz-Birkenau pour nos collégiens, avec pour marraine Simone VEIL. Nous avons reçu, au Centre universitaire méditerranéen, Elie WIESEL, Prix Nobel de la Paix, pour une leçon de transmission à nos collégiens. Certes, à l'époque, ces voyages avaient une grande importance pour notre Département puisque plus de dix voyages avaient lieu par an pour transmettre, éveiller et dire « *plus jamais ça* ». Ce besoin est malheureusement toujours là, présent et même urgent. Ce combat n'est pas un supplément d'âme, c'est le cœur de mon engagement, et je suis grée à Christian ESTROSI de l'avoir permis depuis tant d'années avec sincérité.

Alors non, je ne peux pas, je ne pourrai jamais, et vous ne devriez pas non plus, tolérer que l'on rende hommage à Jean-Marie LE PEN. Rien ne peut justifier la présence d'un élu républicain à l'enterrement d'un homme qui a qualifié la Shoah de « *détail de l'histoire* » et qui, de plus, ne l'a jamais renié. Que reste-t-il désormais des grands principes ? Que vaut une indignation sélective ? On ne peut pas parler de résistance dans Nice Presse et être amnésique en séance plénière.

Pour parler de cohérence, je rappellerai qu'en 2021, les élus de mon groupe, pourtant fidèles à votre majorité, ont été exclus de toutes les Vice-présidences du Département et des présidences des commissions départementales, pour avoir été jugés trop proches de l'arc républicain. En revanche, aujourd'hui, cela ne pose aucun souci à la majorité départementale de siéger aux côtés d'alliés supplétifs de LE PEN qui l'affichent et le martèlent. Il n'est que de lire, après la dernière séance à l'Assemblée nationale, que sont traités de lâches et de soumis les députés du groupe Les Républicains. Bientôt, les échéances électorales verront fleurir des candidats du Rassemblement National à Antibes, Cannes, Grasse ou Vence, avec le soutien que nous savons. Dans votre groupe majoritaire, un seul élu a eu le courage de rompre le silence : M. CARRETERO. Un seul... Crainte de rétorsion politique pour les prochaines échéances électorales ? Le silence reste assourdissant et regrettable.

A ceux qui hésitent, je veux dire que l'histoire retient toujours ceux qui ont le courage de dire « *non* ». Ailleurs, d'autres élus ont eu le courage d'agir. Ainsi, lorsque deux maires de la Métropole ont participé aux vœux d'Éric CIOTTI avec le Rassemblement National, cérémonie à laquelle vous avez vous-même refusé d'aller, le Président Christian ESTROSI les a écartés de sa majorité. Au lieu de saluer ce geste, l'un de vos proches, maire lui aussi et homme pourtant habituellement mesuré que j'ai toujours apprécié, a osé comparer Christian ESTROSI à Nicolae CEAUSESCU pour cette décision. Vraiment...

Donc, si je résume, il est plus grave d'être proche de la majorité et de l'arc républicain que des Le Penistes. On nous dira que nous sommes de dangereux macronistes. Que penser alors des révélations du journaliste de *Marianne*, le 11 juin dernier, sur les contacts répétés et secrets du président de la commission des finances avec le Président MACRON et certains de ses ministres ?

Nous, il est vrai, nous travaillons pour les territoires et vous avez, M. le Président, détaillé et mis à l'honneur tous les beaux projets portés par Nice et la Métropole. Nous sommes heureux de l'avoir entendu. Mon propos n'est d'ailleurs pas ici de défendre la majorité gouvernementale. Que l'on ne se méprenne surtout pas. Je défends Nice, le Département et l'image que nous en

avons toujours affichée, c'est-à-dire celle des valeurs républicaines éloignées des extrêmes, portées ici par la majorité des élus présents au Sénat, à l'Assemblée des maires de France, ou au sein des Républicains. Le patriotisme départemental, ce concept qui tente d'esquiver les questions gênantes, est un rideau de fumée. Soyons honnêtes, ce n'est plus du patriotisme, c'est de la soumission et un abandon des sujets essentiels. Nous avons déjà, à maintes reprises, tiré la sonnette d'alarme, et notre Président de groupe, M. SEGURA, vous a exhorté à réagir. Je veux à cette occasion avoir une pensée pour lui et lui souhaiter un prompt rétablissement dans l'épreuve de santé qu'il traverse, ainsi qu'à notre collègue M. CARLIN. Personnellement, je continuerai à ne pas faire semblant, au nom de mes valeurs. Tant que cette alliance perdurera et que vous ne direz pas clairement stop, nous continuerons à la dénoncer, puisque ce qui est honteux le reste, même lorsque plus personne ne veut le voir. D'ailleurs, en 2021, qui décrivait l'extrême droite en ces termes : « *Le Rassemblement National est historiquement l'adversaire, voire l'ennemi de la famille gaulliste* » ? C'est votre président de la commission des finances, aujourd'hui rallié au Rassemblement National.

Dans ce même entretien à *Nice Presse*, vous avez reconnu que c'était une erreur de suspendre les subventions au cinéma. Nous saluons cette prise de conscience et attendons désormais, pour le cinéma, la délibération qui viendra la confirmer concrètement. Mais une correction en appelle d'autres, car l'erreur persiste sur un désengagement méthodique et constant de votre majorité dans les politiques sociales fondamentales du Département. Ce désengagement frappe toujours les mêmes : les plus fragiles, les plus jeunes et les plus isolés. C'est une erreur de se désengager du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes en réduisant son budget, ses capacités d'accueil et ses effectifs. C'est une erreur de démanteler le plan Jeune Avenir 06 et ses dispositifs en faveur des jeunes. C'est une erreur de réduire les moyens alloués à la lutte contre la précarité : le budget d'actions sociales passe de 41 % en 2013 à 38 % en 2025. C'est une erreur de maintenir un niveau de point GIR à 7,10 €, en-deçà de la moyenne nationale qui est de 7,65 €, en dépit de nos demandes constantes de revalorisation, en laissant ainsi les familles assumer seules le coût de la dépendance au prix de sacrifices insoutenables, pour garantir à leurs aînés une vie digne. En vérité, ces dossiers sont extrêmement complexes et manier un vocabulaire technique aide à dissimuler la réalité des manquements. C'est une erreur de réduire drastiquement le budget consacré à l'éducation, passé de 81 M€ en 2009 à 56 M€ en 2024. C'est une erreur de désinvestir massivement dans le logement, avec un budget divisé par plus de 10 : 33 M€ en 2009 contre 2,3 M€ en 2024. C'était une erreur de surévaluer les recettes de DMTO l'année dernière, et ce, malgré nos avertissements, un appel ignoré qui vous a forcé à utiliser les réserves du Département, délestant les 80 M€ de bas de laine par manque d'anticipation et excès de zèle.

Je m'arrête là, M. le Président, car la liste est longue. Malgré les protestations que j'entends, nul besoin de vous l'écrire, tout est dans le compte administratif. D'ailleurs, que cache l'absence de la commission permanente sur les financements du Département ? Un choix qui est fait et qui n'est pas assumé. Là où nous dénonçons votre désengagement, vous l'avouez dans ce compte administratif qui creuse les inégalités de notre territoire et méprise les plus précaires. Ce budget présenté comme ambitieux n'est que désengagement. Nous savons tous que les temps sont difficiles pour nos collectivités et nos concitoyens. Mais de grâce, évitons en plus de faire

la leçon à tout le monde. Il n'y a aucun déshonneur à reconnaître une erreur et vous l'avez fait, alors ne laissons pas les erreurs s'accumuler sans les corriger.

Enfin, l'ordre du jour appelle l'examen du compte administratif. Ce document n'est pas seulement une compilation comptable. C'est le document qui permet de vérifier le respect de vos engagements. C'est donc pour nous et les Maralpins le moment d'évaluer si les promesses ont été tenues. M. le Président, mes chers collègues, en comparant le compte administratif 2024 au budget primitif voté l'année dernière, plusieurs inquiétudes majeures apparaissent, et nous ne sommes certainement pas des « *Cassandra* ». Nous voudrions ne pas avoir à le dire, mais les comptes sont alarmants et attestent d'un retrait clair de la mission de service public qui vous est dévolue. Le bon gestionnaire que vous êtes devrait nous proposer un budget engagé pour les Maralpins dans le besoin. Mais non, encore et toujours, le désengagement de vos compétences obligatoires est là. Le compte administratif 2024 en est la preuve, le budget 2025 la confirmation.

Le triste constat est qu'aujourd'hui, avec le président de la commission des finances, après 17 ans de sa gestion, vous êtes à la tête du 7^{ème} Département le plus endetté de France. Sur la mission Action sociale, ce sont 12 M€ qui n'ont pas été dépensés par rapport aux prévisions, alors que la précarité progresse et que les besoins en accompagnement s'intensifient. De tels reculs interrogent profondément. La mission Aménagement et développement du territoire enregistre une sous-exécution de 21,7 M€. Des montants conséquents non consommés traduisent un recul sur les grandes transitions écologiques, numériques et économiques, que nous appelons pourtant tous de nos vœux.

Nous notons également une sous-consommation de 12,1 M€ sur la politique Education. Là encore, cela interroge. Comment prétendre soutenir les jeunes et l'égalité des chances, en réduisant les moyens consacrés aux collèges et à l'éducation ? A l'heure où les inégalités sociales se creusent, où l'urgence climatique s'accélère et où le coût de la vie pèse toujours davantage sur nos concitoyens, les collectivités locales et le Département devraient, en premier lieu, être des remparts.

Ce compte administratif ne témoigne ni d'une ambition, ni d'une mobilisation à la hauteur des enjeux. Il témoigne d'un mépris pour les personnes âgées, d'un mépris pour la jeunesse, d'un manque de soutien du pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin. J'ai entendu précédemment quelqu'un dire « *et la Métropole ?* ». Je rappellerai que vous avez souligné tous les grands projets réalisés par la Métropole. Cet investissement n'est pas de l'endettement, c'est une réalisation de projets.

Dans la continuité de notre position exprimée lors du vote sur le budget primitif, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Je dois laisser quelques instants la présidence à Me BECK.

Je vous répondrai en revenant en séance. Me BECK souhaitait également répondre à votre intervention.

M. GINESY quitte la salle des délibérations à 10 heures 20.

Me BECK. - Ma chère collègue, ma chère Martine, j'en profiterai pour vous demander si vous avez quand même gardé la mémoire à plus de deux ans, et si vous vous souvenez encore ce qui s'est passé en 1998 à l'Hôtel de Région à Marseille, avec ces images pitoyables d'un Christian ESTROSI essayant de conclure un accord avec Jean-Marie LE PEN ? J'indique à tout le monde ici que vous pouvez encore trouver ces images de France 3 sur Google assez facilement. Si vous n'y parvenez pas, je suis sûr que France 3 se fera un plaisir de vous les communiquer. On y voit François LEOTARD, fou furieux après la manœuvre de Christian ESTROSI qui tentait de conclure un accord avec Jean-Marie LE PEN. Cela n'a pas fonctionné, mais cela avait fonctionné un peu plus tôt, aux élections régionales précédentes, lorsque le Front National, présidé à l'époque par Jean-Marie LE PEN, avait obtenu deux Vice-présidences en contrepartie de son vote en faveur de Jean-Claude GAUDIN, pour empêcher la Gauche d'accéder à la présidence de la Région. Parmi ceux qui ont voté pour permettre cette élection de Jean-Claude GAUDIN, il y avait deux conseillers régionaux très connus et très respectés dans notre département : le Général Emmanuel AUBERT, député de la 4^{ème} circonscription, qui n'était pas suspecté, tant s'en faut, d'être un ami de Jean-Marie LE PEN et qui n'était pas non plus suspecté d'être antisémite ; et un collègue que vous avez bien connu, Rudy SALLES, qui n'était pas suspecté non plus d'être très ami avec le Front National et Jean-Marie LE PEN.

Cela, vous l'avez complètement oublié, comme vous avez oublié que vous siégez aujourd'hui sur les bancs de la Métropole avec Gaël NOFRI qui a vomi sur Christian ESTROSI, alors qu'il était au Front National, les pires horreurs qui soient. Vous l'avez oublié. Vous permettez ? Nous avons écouté patiemment, Mme OUAKNINE. Je me permets simplement de rappeler ces faits historiques. Je pense qu'il faut un peu de mesure. Souvenez-vous un peu du passé et du comportement des uns et des autres. En conséquence, il faut arrêter avec ces leçons que vous essayez de donner ici et là. Dans cette enceinte, nous avons une collectivité qui est bien tenue, bien administrée et bien gérée. Sa gestion financière est saine, nous le constaterons à l'occasion du vote du compte de gestion du Trésorier payeur, et lorsque nous voterons le compte administratif.

M. GINESY rejoint la salle de délibérations et reprend la présidence de l'assemblée à 10 h 25.

M. le Président. - Merci à Me BECK d'avoir assuré la présidence quelques instants, ce qui lui a permis de dire ce qu'il souhaitait dire.

Je souhaite également répondre à Mme OUAKNINE, en lui disant combien je lui porte amitié et considération. Dans cet hémicycle, nous nous exprimons en tant que responsables, élus et porteurs du suffrage de nos électeurs. J'ai souhaité engager le Conseil départemental dans ce patriotisme départemental pour le mettre à l'abri de toute polémique de politique politicienne, comme je l'ai souligné au début de mon propos. La politique politicienne, telle que nous la vivons au niveau national, nous a conduits dans le mur et je ne souhaite pas, pour le Département des Alpes-Maritimes, qu'il en soit de même.

Nous avons une collectivité qui a été bien menée pendant des années par Éric CIOTTI. Vous parlez d'un endettement important de cette collectivité ? Lorsque Christian ESTROSI était Président, et en 2008 lorsqu'il a passé le témoin à Éric CIOTTI, il y avait un endettement colossal. Nous avons réduit ce désendettement et, depuis 2008, 184 M€ ont été remboursés. Ces quatre dernières années, nous avons remboursé plus de 57 M€. Vous annoncez donc des vérités qui n'en sont pas et c'est regrettable. Vous dites que nous nous sommes désengagés dans notre budget en bien des points, mais il n'y a rien de vrai dans tout ce qui vous a été écrit et que vous avez évoqué. Cela me choque et me perturbe, notamment lorsque vous parlez du Foyer de l'enfance pour dire notre désengagement, alors que Vanessa LELLOUCHE a pris la succession d'Auguste VEROLA et que tous deux ont mené un travail formidable dans un secteur excessivement difficile. Le Département des Alpes-Maritimes a fait un effort financier énorme et nous passons sur le budget 2024 de 14,8 M€ investis sur le Foyer de l'enfance à 15,1 M€. Où est le désengagement ? Je ne le vois pas. Je pourrais reprendre ainsi chacun des points pour lesquels vous avez annoncé un désengagement : il n'en est rien.

Concernant la majorité départementale, elle a été construite à mon arrivée en 2017, et vous étiez d'ailleurs, pour un certain nombre d'entre vous, en responsabilité à des postes de Vice-présidents. Un renouvellement a été effectué puisque, à peine arrivé à la présidence du Département, le groupe de Christian ESTROSI s'était constitué, alors même que je n'avais pas encore eu acte de présidence. Rien ne pouvait m'être reproché, j'arrivais. Et vous constituiez un groupe différent de celui dans lequel vous étiez. Cela m'avait interpellé et, effectivement, j'ai souhaité m'entourer, au niveau de l'exécutif et de la présidence du Département, d'amis qui me soutenaient et me faisaient confiance. Sont arrivées ensuite les élections, avec des changements de positions. Je me fais un rôle de la démocratie, au sein de notre collectivité, comme étant le respect du choix des électeurs. Tous ceux qui siègent ici ont été élus par des électeurs et ils font des choix en leur âme et conscience, comme j'ai pu l'exprimer dans l'article que vous évoquez. Oui, j'ai mes convictions personnelles. Mais, j'ai aussi une conviction en tant que Président du Département : celle de défendre mon Département envers et contre tout, de préserver les intérêts du Département envers et contre tout, de constituer une majorité solide pour prendre des décisions efficaces et éviter les débats stériles de politique politicienne.

Je regrette que ce débat ait été introduit au sein de cette séance. Je ne me mêle jamais, vous l'aurez remarqué, de critiquer, en tant que Président du Département, les choix qui peuvent être faits par le maire de Nice et le président de la Métropole. Ce n'est pas tout à fait ce que j'entends de l'autre côté. Mais je ne dis rien là-dessus et je n'en ferai pas état aujourd'hui, puisque j'estime aussi que l'unité départementale doit être préservée. Si Nice est importante pour les Alpes-Maritimes, il reste toutes les autres communautés d'agglomération : la CARF, la CASA, la CAPL, la CAPG, etc. Ce sont autant de territoires qui méritent aussi notre attention. C'est la vocation du Département que de tenir tout cela.

Je pense que la tolérance, au sein de notre majorité départementale, est de respecter les choix et convictions des uns et des autres, quels que soient mes propres choix ou convictions. J'ai également envie que l'on ait de la reconnaissance envers celles et ceux qui ont œuvré et tenu ce Département avec des actes de bonne gestion : Éric CIOTTI en fait partie. Et en cela, je pense que c'est le choix que nous faisons ensemble, avec les 39 conseillers départementaux qui

siègent au sein de la majorité aujourd'hui. Je comprends la position de M. CARRETERO. C'est son choix personnel et je lui suis reconnaissant de dire ce qu'il a exactement sur le cœur. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Je n'ai d'ailleurs pas bien compris, dans votre intervention, les moyens de pression, l'arrivée des élections municipales, etc. Je ne comprends pas...

Permettez-moi d'arrêter là ma réponse. Il y a dans votre intervention un mélange de tout qui me peine et qui me gêne. Voilà Martine ce que je voulais vous dire, en toute amitié et du fond du cœur.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Pour revenir sur la rectification que vous avez faite, concernant mes propos et nos calculs sur le ratio rapprochant la mission sociale sur l'ensemble du budget, vous avez indiqué que la participation du social sur le budget global du Département arrivait à 60 %. Mais je pense que ce ratio est de 47 %. Si nous prenons, comme nous l'avons fait, l'investissement et le fonctionnement et que nous rapportons le social au budget global du Département, nous arrivons à 37,7 %. Je tenais à le dire, puisque notre calcul n'était pas faux.

M. le Président. - Je comprends votre souci de précision. Je vous ai fait une réponse rapide. Il faut aussi tenir compte du fonds de péréquation. Au global, nous ne sommes pas sur 37 %, nous sommes plus près des 62 %. Nous nous rapprochons quand même de la moyenne nationale, en considérant effectivement que nous sommes un Département riche, mais pour lequel nous allons par exemple fortement, ce qui n'est pas pris en compte dans votre raisonnement, sur la santé. Pour moi, le social, c'est aussi la santé. Tant en investissement qu'en fonctionnement, nous menons des actions très importantes dans ce domaine. Nous pourrions affiner tout cela, mais globalement, nous sommes évidemment très préoccupés par le social et nous ne nous en désengageons pas. Je sais que votre cœur et votre sens politique vous amènent à toujours vouloir faire mieux, et c'est le sens démocratique qui s'exprime là-aussi, sur des sujets politiques au sens noble du terme, c'est-à-dire une politique qui rend service aux citoyens.

Merci d'être celle qui aiguillonne l'ensemble de notre action et de nos services sur le sujet, hors de toute politique politicienne.

Je vous propose à présent d'aborder notre ordre du jour.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2024

Me BECK. - Le compte de gestion du comptable public est tout à fait conforme à ce qui sera évoqué dans le compte administratif. Il s'agit des mêmes chiffres. Ce compte de gestion porte sur l'exercice 2024, pour le budget principal et les 4 budgets annexes : c'est-à-dire le laboratoire vétérinaire départemental ; le cinéma Jean-Paul Belmondo ; la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ; et le parking Silo.

Il est donc proposé d'adopter ce compte de gestion.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je demande au premier Vice-président de monter à la tribune pour présider la séance et présenter les rapports 2, 3 et 4.

M. GINESY quitte la salle des délibérations et cède la présidence à Me BECK.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK. - Nous avons à nous prononcer sur le compte administratif 2024 du budget principal avec l'affectation du résultat. Vous avez pris connaissance, lors du discours du Président, des principaux chiffres de l'année 2024. Le compte administratif en est la photographie, et vous avez bien-sûr lu avec beaucoup d'attention le rapport qui vous a été communiqué.

Je rappellerai simplement que le résultat de clôture est un excédent de 10,26 M€, avec un déficit de la section d'investissement de 118,796 M€ et un excédent de la section de fonctionnement de 129,056 M€.

En ce qui concerne l'affectation du résultat 2024, le déficit d'investissement est affecté en dépense d'investissement au compte 001. Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté en premier lieu à la couverture du déficit d'investissement pour 118,796 M€, et en recette d'investissement au compte 1068. Le solde de 10,26 M€ est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Il est donc proposé d'adopter ce compte administratif 2024, ainsi que l'affectation des résultats que j'ai évoquée.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé (abstentions du groupe Rassemblement Républicain et du groupe Environnement et Solidarités).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK. - Nous avons 4 budgets annexes :

Pour commencer, celui du laboratoire vétérinaire départemental présente un résultat de clôture avec un excédent de 142 233 €, un déficit de la section d'investissement de 28 680 €, et un excédent de la section de fonctionnement de 170 913 €.

Pour le cinéma Jean-Paul Belmondo, le résultat de clôture présente un déficit de 158 134 €, avec un excédent de la section d'investissement de 57 616 € et un déficit de la section de fonctionnement de 215 751 €.

Sur la régie des ports de Villefranche, nous avons un excédent de clôture de 2,33 M€, avec un déficit de la section d'investissement de 55 524 € et un excédent de la section de fonctionnement de 2,39 M€.

Pour le parking Silo, le résultat de clôture présente un excédent de 424 271 €, avec un excédent de la section d'investissement de 30 666 € et un excédent de la section de fonctionnement de 393 604 €.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. – Au sujet de la présentation : concernant le cinéma Jean-Paul Belmondo, vous avez annoncé un déficit de fonctionnement cumulé de 215 000 €. J'ai cru comprendre que le résultat de 2024 n'était déficitaire que de 25 414 €. C'est le cumul avec la mauvaise année 2023 qui donne ce résultat. Je voulais donc simplement souligner que l'année 2024 avait été meilleure. Je ne veux pas préjuger de l'avenir, mais c'est une amélioration. Le cinéma a connu de mauvaises années après le covid, nous avons mis du temps à remonter la pente, mais je voulais juste souligner que le déficit de 2024 était lié aux précédents déficits. C'est une façon de présenter les choses et de ne pas être totalement pessimiste.

Me BECK. - Tout à fait.
Bernard ASSO.

Me ASSO. - En 2024, la situation du cinéma a en effet été meilleure. Nous avons réussi, par notre programmation, à donner parfois naissance à un nouveau public ou à de jeunes publics. Donc, en effet, ne soyons pas pessimistes, et une présentation complémentaire plus optimiste sera la bienvenue.

Le compte administratif 2024 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte administratif 2024 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte administratif 2024 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte administratif 2024 du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS

Me BECK. - Pour le laboratoire vétérinaire départemental, le résultat déficitaire d'investissement 2024 est de 28 680 €. Il est affecté en dépense d'investissement au compte 001. Le résultat cumulé de fonctionnement est en premier lieu affecté à la couverture de ce déficit d'investissement en recette d'investissement au compte 1068. Le solde, de 142 233 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Pour le cinéma Jean-Paul Belmondo, le résultat excédentaire d'investissement 2024 est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 57 616 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2024 est affecté en dépense de fonctionnement au compte 002 pour 215 751 €. Pour la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le résultat déficitaire d'investissement est affecté en dépense d'investissement au compte 001 pour 55 524 €. Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté, en premier lieu, à la couverture du déficit d'investissement pour

55 524 € en recette d'investissement au compte 1068. Le solde de 2,33 M€ est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Enfin, pour le parking Silo, le résultat excédentaire d'investissement 2024 est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 30 666 € et le résultat cumulé de fonctionnement est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 pour de 393 604 €.

L'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation du résultat du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation du résultat du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation du résultat du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

M. GINESY rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Me BECK. - Il s'agit de l'habituelle révision des autorisations de programme et d'engagement. Ces autorisations sont révisées selon les règles du règlement financier. Au titre de la clôture de ces autorisations, il s'agit des opérations entièrement soldées ou reportées à une année ultérieure.

Les clôtures proposées sur le budget principal sont, pour les autorisations de programme, de 2016 à 2024, de 527,29 M€, et pour les autorisations d'engagement de 2017 à 2023 de 24,98 M€.

Pour les budgets annexes, les clôtures proposées sont : 178 000 € pour le cinéma Jean-Paul Belmondo ; 416 000 € pour le parking Silo ; 5,12 M€ pour la régie des ports de Villefranche-sur-Mer.

En application des règles de caducité, en investissement, sur le budget principal, les autorisations de programme de 2019 à 2024 représentent un montant de 13,84 M€. Pour le parking Silo, il s'agit d'un montant de 544 401 €.

En fonctionnement, il n'y avait pas de caducité proposée pour l'année 2025.

Cela nous donne donc de nouveaux stocks après révision sur le budget principal : 1,54 M€ pour les autorisations de programme ; 23,61 M€ pour les autorisations d'engagement. Pour les budgets annexes, ils s'élèvent à 457 484 € pour le cinéma Jean-Paul Belmondo ; 12,59 M€ pour la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ; et 504 899 € pour le parking Silo.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté (abstention du Groupe Rassemblement Républicain).

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Mme SATTONNET. - Ce rapport a plusieurs objets :

- la poursuite de la Mission de médiation et de coordination en faveur des gens du voyage, portée par l'association SOLIHA ;
- le versement des aides financières octroyées par la commission d'évaluation en matière de désertification médicale, avec 2 installations pour 2 921 € ;
- la répartition partielle de la dotation cantonale, avec une note au rapporteur qui précise que le montant total s'établit finalement à 4,61 M€ au profit de cent bénéficiaires, ce qui vient confirmer ce que vous indiquiez précédemment M. le Président quant à votre souci d'égalité des territoires ;
- la poursuite de la formation des secrétaires généraux en mairie, au travers d'un partenariat avec l'Université Côte d'Azur pour 34 515 € ;
- la création d'un secteur distinct d'activité au sein du budget principal, en lien avec l'obligation fiscale, relative aux secteurs marchands soumis à TVA ;
- une convention avec l'association Côte d'Azur France Tourisme, qui prévoit une subvention à hauteur de 3,3 M€ ;
- le soutien à « Départements de France » à hauteur de 3 000 € pour le projet « Départements DATA » avec l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 350 000 € pour l'association Europ'IA.

M. le Président. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'intervention, je précise que Me ASSO et M. LAFITTE ne prennent pas part au vote, de même que Mme BORCHIO FONTIMP, Mme BINEAU, Mme MOREAU, Me BECK, M. CHAIX, M. CHIKLI, M. CIOTTI, M. DERMIT, M. LISNARD, M. VIAUD et moi-même.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. POLITIQUE AUTONOMIE

Mme SERGI. - Ce rapport vise à approuver plusieurs mesures relatives à l'autonomie, au handicap et aux seniors dans le département des Alpes-Maritimes.

Ce rapport comprend ainsi 10 points :

- la convention de partenariat entre le Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées (GIP MDPH), le CCAS d'Antibes et le Département, pour l'antenne de la Maison départementale de l'autonomie d'Antibes ;
- le versement du forfait autonomie aux résidences autonomie, au titre de l'année 2025 ;
- le renouvellement du financement de l'association France Alzheimer 06 ;
- les conventions de partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) et avec IPERIA, notamment pour le dispositif Relais assistants de vie ;
- les modifications du règlement du transport scolaire des élèves en situation de handicap ;
- des subventions d'investissement pour le déploiement de la télégestion pour les Services d'aide à domicile portés par des CCAS, en lien avec le SICTIAM ;

- l'actualisation du programme d'actions, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 2025 ;
- la demande de subvention de 43 000 €, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'ingénierie de déploiement du service public départemental de l'autonomie (SPDA) 2025 » ;
- l'expérimentation de la pratique de l'e-sport pour les seniors, au sein d'un club sportif situé à Nice ;
- le programme d'activités de loisirs et d'animations proposé aux seniors, ainsi que les modalités de leur participation financière.

L'ensemble de ces mesures vise à renforcer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et à développer des initiatives innovantes en faveur des seniors.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS DE PREVENTION, MESURES DE PLACEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

M. VEROLA. - Dans ce rapport de la politique Enfance, sur les 3 programmes « Prévention », « Placements » et « Accompagnement social », il s'agit de conventions ou d'avenants à des conventions que nous avons déjà passées, avec quelques nouveautés :

Dans le secteur de Cannes - Grasse, nous avons une nouvelle convention avec la CAF pour le bon fonctionnement de la Maison des 1000 premiers jours. Sur ce même secteur, nous avons la création d'une équipe mobile d'intervention pédopsychiatrique, ce qui va dans le sens de ce qu'indiquait Mme GOURDON précédemment, c'est une bonne chose. Ça existait à l'Est du département.

Enfin, suite à une décision de la Cour de cassation, nous devons modifier des mesures d'AED et signer de nouvelles conventions avec les 3 associations que sont Montjoye, ALC et la Fondation de Nice. Ayant assisté aux assemblées générales de ces 3 associations, elles se félicitent du travail qui est fait avec le Département. Nous le devons au bon travail de toutes nos équipes, sur l'ensemble de la politique Enfance.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette présentation et pour le suivi que vous faites de l'ensemble de ces dossiers.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Vous connaissez mon attachement particulier à l'Aide sociale à l'enfance, et notamment aux familles d'accueil, dont nous parlons ici depuis longtemps.

J'aimerais revenir dans ce rapport sur la convention signée avec la Fondation de Nice Saint-Pierre ACTES, sur l'accueil durable et bénévole d'enfants. A la première lecture de ce rapport, j'ai été très étonné de cet accueil bénévole. J'ai compris ensuite qu'il ne s'agissait pas de remplacer les familles d'accueil par des bénévoles. C'est une expérimentation qui vise à accueillir et accompagner des jeunes sur des périodes bien définies. Cette expérimentation peut à mon sens contribuer au recrutement de familles d'accueil et faire entrer des personnes qui n'y pensaient pas du tout dans la professionnalisation. C'est donc vraiment un point très positif, et

je vois que le Département y travaille. Je tenais à le souligner, puisque cela pourrait donner lieu à une augmentation à venir des effectifs. Nous pouvons l'espérer.
Sur le reste, nous voterons évidemment ce rapport.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette approbation et la mise en exergue de ce point particulier du rapport.

Je précise que Mme PAPY ne prend pas part au vote, en raison de son appartenance à la Caisse d'allocations familiales.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

9. FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI (PACTE DES SOLIDARITES) - POLITIQUES RSA ET FSE +

M. LAFITTE. - Ce rapport propose d'approuver :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

- la signature de l'avenant n°1 au contrat local des solidarités, concernant la reconduction des actions de 2024 et l'ajout de la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'avenant n°1 à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2024, inhérent au volet 3, qui concerne l'abandon de l'expérimentation à l'Ouest du département ;
- la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Etat pour l'insertion et l'emploi 2025-2028, inhérente aux volets 1 et 2, portant, pour l'année 2025, le financement de l'Etat à 1,5 M€, dont 414 000 € en application de la réforme France Travail et 1,09 M€ pour l'insertion locale.

Dans le cadre du dispositif RSA et du Programme départemental d'insertion (PDI), il est proposé la signature de :

- la convention relative à l'échange de données avec France Travail, relative aux inscriptions, radiations ou cessations d'inscription des allocataires du RSA sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- la convention avec l'association Groupe SOS Solidarités 06, relative à l'échange de données, dans le cadre du suivi des allocataires du RSA bénéficiant de la protection internationale ;
- le partenariat avec la Mission locale Cannes Pays de Lérins, pour la mise en place d'un outil de lutte contre la fracture numérique pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Enfin, dans le cadre de la subvention globale du FSE + 2021-2027, le rapport propose :

- la signature de l'avenant à la convention de subvention globale ;
- l'approbation du rapport sur le dialogue de gestion annuel au 19 novembre 2024 sur l'utilisation des fonds ;
- l'approbation du plan prévisionnel de visites sur place pour l'année 2025.

Je précise que la commission a validé ce rapport à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous allons voter ce rapport qui présente un ensemble de conventions de fonctionnement qui sont nécessaires.

Dans le cadre de la commission, j'ai néanmoins fait une observation que j'avais déjà faite lors de notre précédente assemblée : j'attire une nouvelle fois votre attention sur ces fameux échanges de données et cette convergence de tous les algorithmes. Les effets positifs sont que nous parvenons à trouver de véritables fraudeurs volontaires, mais j'avais également lu des rapports tout à fait sérieux qui analysaient les résultats de ces fusions d'algorithmes. Les algorithmes manquent parfois d'humanité et aboutissent à ce que les personnes les plus précaires soient les plus contrôlées, étant les plus susceptibles de commettre des erreurs, et je parle bien d'erreurs, dans leurs dossiers. En l'occurrence, il s'agit souvent de femmes seules avec enfants, qui deviennent ainsi la cible de la fusion des algorithmes. Pendant la commission, on m'a rassurée en expliquant qu'une attention particulière était portée sur ce sujet, mais je le répète, puisque ce phénomène va de toute façon s'imposer partout : il faut que nous gardions une vision humaine et humaniste sur ces sujets, et surtout que nous ne tombions pas dans une vision uniquement algorithmique des données. J'aimerais que nous y soyons vraiment attentifs pour éviter de tomber dans le piège d'une pénurie d'humanité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. POLITIQUE GREEN DEAL

Mme BINEAU. - Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- au titre de l'accompagnement de projets territoriaux en faveur des énergies renouvelables : l'autorisation de la prise de participation de la SEML GREEN Energy 06 dans une nouvelle société de projet ;
- au titre des mesures diverses : des conventions nécessaires à la poursuite des actions départementales et à l'actualisation du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;
- au titre du dispositif Cap'Ther : la candidature du Département auprès de l'ADEME pour un nouveau Contrat de chaleur renouvelable territorial et de l'attribution de subventions du fonds chaleur ;
- la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et l'ajout d'un nouveau membre au groupement de commandes pour la fourniture de gaz ;
- au titre de la transition énergétique sur le territoire et de la réduction de la consommation d'énergie dans les logements : le projet de rénovation de la résidence Comte de Falicon sise à Nice Nord, dans le cadre du FSME ;
- l'examen des demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat individuel et lutte contre la précarité énergétique, ainsi que l'attribution d'une donation de 330 000 € sur 3 ans à la fondation UniCA, pour accompagner les actions mises en œuvre dans les domaines du

numérique, de l'intelligence artificielle, de la santé, de la solidarité et de l'environnement.

- la signature d'une convention de financement entre le Département et la SCIC "06 à table !" et la prorogation, jusqu'au 18 mai 2026, de la convention de partenariat avec la Fondation Université Côte d'Azur et le Syndicat intercommunal de Valberg, dans le cadre de la chaire partenariale « Territoires et navettes autonomes ».

M. le Président. - Je vous remercie.

En réponse à Mme GOURDON, qui évoquait précédemment la température élevée dans certains collèges et la nécessité de les isoler, je précise qu'une expérimentation est prévue dans le plan GREEN Deal, au travers de différentes solutions techniques touchant à l'amélioration énergétique des enveloppes des bâtiments, des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation des cours de collèges, l'application de peintures réfléchissantes blanches lors de la réfection de l'étanchéité des toitures, des essais de vitrages performants, la mise en place de brasseurs d'air dans les salles de classe les plus exposées, la mise en place d'un système de rafraîchissement et de climatisation dans les locaux de l'administration, de même que dans des salles de grande capacité pour certains établissements. Petit à petit, nous progressons donc sur ces sujets. Deux collèges ont été évoqués dans un article de Nice Matin, comme faisant l'objet d'importants travaux d'étanchéité, de toiture et d'isolation plus performante : le collège Valéri et le collège Les Jasmins.

Je précise que je ne prends pas part au vote sur ce rapport, de même que Mme BENASSAYAG, Mme GOURDON, M. BERNARD, M. VIAUD, Me ASSO et Mme ARINI.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. EDUCATION ET CITOYENNETE

Mme ARINI. - Ce rapport se décline en 8 points :

- l'octroi de participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics, pour un montant de 137 863,68 € ;
- l'octroi de subventions d'aide à l'investissement aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année 2025, qui s'élèvent à 999 999 € ;
- la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges publics, après avis des chefs d'établissement ;
- la signature d'une convention de partenariat avec le Rectorat, pour des actions de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire à destination des collégiens, avec également des ateliers de formation et de repérage pour nos agents ;
- l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le domaine du sport, destinée au Club des Sports d'Auron, à hauteur de 35 000 € ;
- la signature de conventions avec les bases nautiques conventionnées et les clubs nautiques municipaux, dans le cadre du dispositif Voile scolaire, pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- la création d'une régie départementale de transport des Alpes-Maritimes, pour les écoles départementales de pleine nature ;

- et enfin, la signature d'une convention avec la Région PACA, relative au financement exceptionnel du transport scolaire entre la commune de Drap et le collège de l'Escarène.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je précise que Mme OUAKNINE ne prend pas part au vote, en raison de son appartenance aux collèges Or Torah et Kerem Menahem.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET TRANSPORTS - MESURES DIVERSES

M. CESARI. - Le présent rapport propose :

- la signature d'une convention avec la CASA, transférant au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacement de l'alimentation en eau potable, dans le cadre du réaménagement de la RD 635, sur les communes d'Antibes, de Vallauris et de Valbonne ;
- la signature d'une convention avec les communes qui le souhaitent, situées sur le territoire de l'Agence routière départementale Menton/Roya/Bévéra, relative à la constitution d'un groupement de commandes de travaux pour l'entretien des routes départementales, communales et leurs dépendances ;
- la signature d'une convention, sans incidence financière, avec la commune du Cannet sur les modalités de transfert de la propriété du réseau d'éclairage public routier départemental au bénéfice de la commune, sur les RD 809 et 6285 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :
 - o solliciter une subvention, au titre de l'appel à projets « Développement du vélotourisme » proposé par l'Agence de la transition écologique (ADEME), pour la réalisation d'études préalables en vue de l'aménagement d'une voie verte sur l'itinéraire de l'Eurovélo 8 sur les bords de Siagne, entre les communes de Pégomas et d'Auribeau-sur-Siagne ;
 - o solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » 2025 et auprès de la Région, au titre du programme « Le sud à vélo » ;
 - o demander la modification des montants estimatifs sollicités, au titre de l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes » ;
 - o solliciter une subvention, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID), exercice 2025, pour la réalisation de l'opération de sécurisation des falaises sur la RD 2566, dans la zone de Sospel et Moulinet ;
- l'approbation des deux contrats opérationnels de Mobilité M (Ouest du département) et N (Est du département), outils permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, durant 4 ans de 2025 à 2028 ;

- d'actualiser le barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental pour 2025 ;
- de prendre acte des chiffres de populations légales au 1^{er} janvier 2025, publiés par l'INSEE.

Voilà pour ce rapport, qui a été voté à l'unanimité en commission.

M. le Président. - Je vous remercie.

Vous précisez l'avis de la commission et je dois dire que, sur les comptes administratifs, la commission avait voté à l'unanimité. J'en appelle à la cohérence de tous sur le sujet.

M. CESARI. - Sur les deux commissions, Transports et Finances, il y a en effet eu un vote à l'unanimité.

M. le Président. - Oui. Je voulais rappeler que des rapports qui n'ont pas été votés aujourd'hui à l'unanimité l'avaient été dans les commissions.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. LES GRANDS PROJETS FERROVIAIRES

M. CESARI. - Ce rapport propose de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation et l'exécution des missions de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA) pour l'année 2024.

Il propose également la signature de la convention particulière visant à simplifier la contractualisation du financement des phases 1 et 2, entre la SLNPCA et les collectivités membres.

Là aussi, ceux qui se sont exprimés en commission ont voté ce rapport à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Vous avez évoqué ce point dans votre propos introductif, mais nous tenions à vous remercier pour les effets de la réouverture de la bretelle de la Paoute : ces effets correspondaient bien à ceux escomptés. Cet aménagement sert aussi à la ville de Mouans-Sartoux, qui était traversée par tout un flux qui ne faisait que passer. Nous avions imaginé que cette bretelle allait enlever 30 % du flux. Finalement, d'après les comptes encore récents, nous en sommes à 35 %. C'est donc très appréciable, et cela a permis de désengorger la ville de Mouans-Sartoux d'un trafic qui n'était que de passage. Sur Grasse également, un certain nombre de carrefours ont été allégés. Il reste celui où se trouve Auchan. Mais pour le reste, il y a eu une réelle fluidification. Je tenais à le dire. C'était l'effet escompté et cet effet est bien là.

M. le Président. - Je vous remercie Mme GOURDON. Je ne peux que me réjouir d'une telle satisfaction.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. CULTURE - MESURES DIVERSES

M. VEROLA. - Ce rapport comprend des mesures diverses qui traduisent le très riche été culturel que nous allons vivre dans notre département.

Le musée Lympia accueillera ainsi, à partir du 18 juillet, une magnifique exposition autour de Dali, avec un prêt de cent œuvres qui nous est accordé.

Le musée des Arts asiatiques accueillera quant à lui une grande exposition sur le Sumo, en partenariat avec le musée Jacques CHIRAC.

Au musée des Merveilles, nous aurons deux expositions : une première sur les traditions brigasques et une seconde, plus scientifique.

A cela s'ajoutent tous les événements avec Les estivales, qui se déclinent dans 157 communes cette année, c'est-à-dire toutes les communes qui en ont fait la demande, 450 représentations sont prévues, et toutes seront gratuites. Nous pouvons aussi mentionner Les Folies des Lacs à Valdeblore, un magnifique Festival des Mots le 31 juillet, ou encore Jazz Art Lympia. Ce soir, nous pourrions assister à Nikaïa au concert qui rassemblera plus de 5 000 personnes sur le parcours du chanteur, grâce au Conservatoire des Alpes-Maritimes. Ce sera un grand succès.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je me réjouis que nous régularisions avec l'Opéra de Nice, après l'accord donné à la demande du maire de Nice et de ses services. Nous attendions de pouvoir le faire et c'est fait : 1,8 M€, au titre de la diffusion des concerts de l'orchestre philharmonique de la saison lyrique de l'Opéra ; 620 000 € pour le Conservatoire national à rayonnement régional et 30 000 € au titre de l'organisation du Festival du Livre.

Il est important de le souligner, puisque ce sujet a fait débat dans cet hémicycle. Nos collègues de Nice se demandaient pourquoi cela n'était pas voté. C'était en attente d'une réponse par courrier, c'est chose faite et régularisée.

Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mme D'INTORNI, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET et M. OLHARAN.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. CREATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE VIDEOPROTECTION

Mme BORCHIO FONTIMP. - Ce rapport a pour objet de finaliser la création du syndicat mixte du Centre départemental de vidéoprotection.

Pour rappel, lors de sa séance du 6 octobre 2023, l'assemblée départementale avait approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte en charge d'un centre de supervision départemental, positionné au sein du Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM), regroupant le Département et les communes qui souhaitent en faire partie.

Dans la mesure où les statuts doivent préciser les membres fondateurs de ce syndicat mixte du centre départemental de vidéoprotection, il est proposé d'adopter les statuts modifiés en ce sens,

d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer ladite convention.

M. le Président. - Je vous remercie.

C'est un rapport important. Ce centre départemental doit fonctionner 24 heures sur 24. C'est un service aux communes qui ne peuvent pas se payer ce genre de surveillance de leur territoire, pour celles qui le veulent. Nous attendons, de la part du préfet, la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale, pour créer notre syndicat qui sera l'outil de gestion de ce centre de vidéoprotection.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

Me BECK. - Il s'agit dans ce rapport de différentes mesures et conventions présentées au Comité social territorial :

- l'adaptation des emplois de la collectivité ;
- un avenant n°1 à la convention de contrôle allégé des dépenses de paye, en partenariat avec la paierie départementale ;
- une convention avec France Travail, pour la gestion et l'indemnisation des allocataires chômage du Département. (Le Département aura toujours la charge financière de l'indemnisation de ses allocataires, mais il fallait conventionner à nouveau avec France Travail à ce sujet) ;
- l'actualisation de la charte du bon usage du système d'information du Département, avec le déploiement de l'IA générative auprès des agents de la collectivité ;
- l'adoption d'une charte de bonne conduite, relative au harcèlement moral, aux discriminations et aux agissements sexistes ;
- la présentation du rapport d'activités 2024 sur la laïcité ;
- l'actualisation du dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant les personnels des écoles de pleine nature départementales et du règlement des astreintes départementales afférent ;
- l'actualisation du dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant les personnels de l'unité des réceptions de la Direction de la communication, de l'évènementiel et du protocole ;
- le retrait des dispositions du point 5 de la délibération n°4 de l'assemblée départementale du 17 janvier 2025, concernant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels départementaux, et l'adoption de nouvelles modalités : sur ce point, il s'agit d'approuver ce retrait et d'approuver, à titre dérogatoire pour les années 2025-2026, sur le fondement des dispositions du décret du 19 juillet 2001 modifié, de nouvelles modalités concernant le taux de remboursement de l'indemnité forfaitaire et des frais d'hébergement, notamment dans les missions liées aux déplacements professionnels sur Paris intra-muros, par exemple lors du Salon international de l'agriculture, et pour les déplacements en délégation avec le Président du Conseil départemental ;

- la revalorisation des tarifs des expertises médicales réalisées par les médecins agréés pour le suivi des agents départementaux ;
- la signature d'un avenant n°1 à la convention 2025-2028 du 20 mars 2025 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH) ;
- et enfin la désignation d'un référent déontologue à destination des conseillers départementaux. M. le Président, vous avez évoqué la disparition de Dominique VIAN. Il est proposé de désigner M. Christian OLIVERES, notre ancien Directeur général des services, en tant que référent déontologue.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. OLIVERES est présent aujourd'hui dans cet hémicycle. C'est pour lui un retour, nous comptons bien évidemment sur lui pour être le référent déontologue, avec toutes ses qualités. Nous le remercions d'avoir accepté cette mission.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES DU DEPARTEMENT

Mme SATTONNET. - Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le présent rapport propose la réalisation de :

- 10 acquisitions, pour une dépense de 118 000 € ;
- 2 rectificatifs à de précédentes délibérations ;
- 7 ventes, pour une recette de 14 973 € ;
- 2 constitutions de servitude ;
- une demande d'autorisation de défrichement, une mise en vente à Gorbio ;
- 7 conventions ;
- un avenant ;
- un bail, pour une recette de 98 560 € ;
- et une demande de subvention au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement des départements ».

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2024

Mme SATTONNET. - Ce rapport présente le bilan des mutations immobilières. La liste vous a été communiquée.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la communication de ce bilan.

M. le Président. - Il me reste deux communications à vous adresser concernant les délégations données au président du Conseil départemental. Elles vous ont été transmises, conformément

au code général des collectivités, au titre des finances départementales, des demandes de subventions, des dons et legs, et du FSL.

Je vous demande d'en prendre acte.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de ces communications.

M. le Président. - Je vous remercie de votre présence et de votre participation.

Cette séance aura été assez courte, puisqu'il n'y a pas de commission permanente. Nous attendrons le mois d'octobre pour engager les crédits en fonction de l'évolution des DMTO, afin de ne pas dépenser plus que ce que nous avons. Je reviens d'ailleurs très gentiment vers Mme OUAKNINE sur un point qu'elle a évoqué, sur les DMTO, dans le compte administratif 2024, nous avons réalisé exactement ce qui avait été prévu. Je ne connais pas la source des éléments que vous aviez, mais ils n'étaient pas exacts.

Je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 11 heures 31.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 7 NOVEMBRE 2025	
Président du Conseil départemental  Monsieur Charles Ange GINESY	Secrétaire de séance  Monsieur Mathieu PANCIATICI